

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 19 JUIN 2026

Del2026-06-34

Date de la convocation : 9 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres excusés : 1
Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur M. MIOMANDRE Mickaël, Maire.

PRESENTS : MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - TRICAUD M. - THIVOLET D. - BACHELLERIE J-F. - COUTURIER C. - JURINE T. - REBOUX A. - DE OLIVEIRA F. - RICO S. - REY M. - GAUDIN S. - ARTHAUD V. - PÉPIN L.

ABSENT EXCUSE : Madame Paulette MOREL (a donné procuration à Mme Christine COUTURIER)

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gilles PONVIANNE

OBJET : Tarifs Cimetière :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents tarifs du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

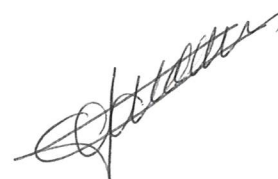
- De ne pas augmenter les tarifs des concessions, à savoir :
- Concessions pour 30 ans 100 € / m²
- Columbarium pour 30 ans 500 € la case

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 19 juin 2026

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



Le secrétaire de séance,
Gilles PONVIANNE



|||

Certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 22/06/26